

## Projet d'ordre du jour proposé pour l'atelier des initiatives régionales Ramsar

12 juin 2016

- 08h15 Arrivée et inscription
- 09h00 Remarques de bienvenue de la Directrice générale par intérim
- 09h05 Élection du Président du Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar
- 09h10 Le Président propose d'accepter le projet d'ordre du jour pour l'atelier.
- 09h15 Discussion sur les Directives opérationnelles révisées 2016-2024
- 10h40 Pause-café/thé
- 11h00 Poursuite de la discussion et accord sur la version finale des Directives opérationnelles révisées à soumettre à la 52e Réunion du Comité permanent pour adoption
- 12h00 Présentation sur le sujet d'un statut juridique (ou d'une reconnaissance officielle) à fournir par la Convention de Ramsar aux initiatives régionales : discussion initiale et échange de vues, d'après des propositions spécifiques présentées par des initiatives régionales Ramsar (les documents d'information disponibles seront distribués avant le 25 mai)
- 12h30 Déjeuner léger à la cafétéria Ramsar
- 14h00 Poursuite de la discussion sur le statut juridique des initiatives régionales Ramsar
- 15h30 Accord sur une déclaration soulignant une marche à suivre et les prochaines étapes à propos de la manière dont la Convention peut assurer un statut juridique aux initiatives régionales Ramsar
- 16h00 Pause-café/thé
- 16h20 Présentation sur l'intégration du travail des initiatives régionales Ramsar dans les travaux de la Convention sur la culture, la communication et l'éducation (CESP) et les questions techniques et scientifiques (GEST), voir aussi SC52 Inf. Doc. 04, Doc. 05, Doc. 06
- 16h30 Discussion sur les propositions et la marche à suivre
- 17h00 Discussion sur l'utilité de proroger le Groupe de travail et, si c'est le cas, sur les questions à inclure dans son prochain plan de travail pour la période annuelle entre la 52e et la 53e Réunion du Comité permanent
- 17h50 Le Président propose l'adoption de brèves conclusions de l'atelier et des propositions éventuelles présentées par le Groupe de travail à la 52e Réunion du Comité permanent. Si un plan annuel pour la période qui s'écoulera entre la 52e et la 53e Réunion du Comité permanent est adopté, il sera traduit en français et en espagnol avant d'être soumis à la 52e Réunion du Comité permanent.
- 18h00 Clôture de l'atelier